

Communiqué des organisations syndicales de l'AFPA à l'attention des membres du Conseil d'Administration

Le 26 mars 2015, pour la première fois depuis l'arrivée de la nouvelle direction, le président du CCE, Hervé DUFOIX, a quitté la séance plénière en cours suite à une déclaration commune des élus qui refusaient de se prononcer sur la consultation, à la date demandée par la direction, de son projet d'orientations stratégiques, tiré du projet d'acte II du plan de refondation.

Les élus du CCE et les organisations syndicales unanimes, suite aux informations complémentaires apportées à cette version du projet de plan de refondation lors de ce même CCE, déclarent :

- les « nouvelles » annoncées n'apportent pas, en l'état, de solution pérenne à la survie de notre association, au maintien de ses emplois et au développement de ses activités au service du public,
 - ces mêmes « nouvelles », ainsi que pour majeure partie les propositions du plan II, ne sont pas en phase avec les revendications exprimées par l'ensemble des organisations syndicales dans leur plateforme revendicative commune,
 - au mieux, ce qui est proposé ne constituerait qu'une solution de maintien en survie, à court terme, ne donnant aucune perspective solide sur l'activité.
 - Dans ce cadre, les élus et les organisations syndicales unanimes attendront que le ministre, comme il l'a promis, tienne ses engagements vis à vis de l'AFPA, notamment sur le développement de l'activité, et annonce ses décisions, pour donner un avis.
 - Enfin, la question de l'immobilier, qui n'est toujours pas réglée, constitue une bombe à retardement à elle seule. Les élus et les organisations syndicales unanimes considèrent que seule une décision, affirmant que la responsabilité des travaux de maintenance et de mise aux normes (personnes handicapées et Grenelle de l'environnement) incombe aux pouvoirs publics, est compatible avec un véritable projet de pérennisation.
- L'AFPA n'a ni la capacité financière, ni la vocation à gérer et entretenir un patrimoine immobilier.

En conséquence, les élus et les organisations syndicales unanimes considèrent que l'état actuel du projet d'acte II de la refondation n'est pas à la hauteur des enjeux et ne permettra pas la pérennité de l'AFPA.

La copie est à revoir et le personnel reste en attente de vraies solutions.

C'est encore possible, nous attendons des gouvernants qu'ils fassent preuve d'un véritable courage politique. Le Conseil d'Administration peut les y aider en s'exprimant fortement en ce sens.

Les élus et les organisations syndicales unanimes appellent l'ensemble des membres du personnel à se mobiliser pour dire non à l'abandon programmé de l'AFPA par l'Etat et à résister à ce coup de force qui le scellerait.

Ils affirment que tout moyen en leur possession pourra être utilisé, dans les semaines qui viennent, pour empêcher la mise en place de mesures consacrant la décroissance et à terme le démantèlement de l'AFPA.

Reuilly le 31 mars 2015